

BGer 1B 184/2023 vom 4. April 2023

Bundesgericht, 2023-04-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_1B_184_2023

FR: TF 1B 184/2023 du 4 avril 2023

IT: TF 1B 184/2023 del 4 aprile 2023

Regeste

Procédure pénale | Procédure pénale

Erwägungen

E. 1

Le Ministère public de l'arrondissement de La Côte instruit, sous la référence PE19.024921-XCR, une procédure pénale contre A. _____ pour diffamation, injure et menaces. Le 29 mars 2023, A. _____ a adressé au Tribunal fédéral une écriture datée de la veille et intitulée "Pourvoi en nullité de la procédure PE19.024921-XCR", au terme de laquelle il sollicitait l'annulation définitive de l'instruction dirigée à son encontre sous la référence précitée ainsi que de " tous les frais, y compris ceux liés aux appels et recours, et poursuite qui y sont liés ". Il dénonçait en substance ce qu'il considérait être "des faits constitutifs d'irrégularités de procédure et de violations des lois et qui sont de nature à ne pas avoir garanti la pleine et entière jouissance de ses droits de prévenu".

E. 2

En matière pénale, le Tribunal fédéral est essentiellement une juridiction de recours contre les décisions prises par les autorités cantonales de dernière instance et par le Tribunal pénal fédéral (art. 80 al. 1 et 113 de la loi sur le Tribunal fédéral [LTF; RS 173.110]). Dans son écriture datée du 28 mars 2023, A. _____ n'évoque aucune décision qui serait susceptible d'être déférée par la voie du recours en matière pénale (art. 78 ss LTF) ou par la voie du recours constitutionnel subsidiaire (art. 113 ss LTF) dans le délai de recours de 30 jours fixé à l' art. 100 al. 1 LTF . Il ne dénonce pas davantage un déni de justice ou un retard injustifié au sens de l' art. 94 LTF . La voie du pourvoi en nullité empruntée par l'intéressé n'est au surplus pas prévue par la loi. Le Tribunal fédéral ne peut être saisi directement d'un recours pour faire constater la nullité d'actes d'un procureur et pour obtenir l'annulation d'une procédure pénale en cours d'instruction en dehors du cadre prévu par l' art. 78 LTF . Il n'est pas davantage une autorité de surveillance des autorités et juridictions cantonales qui pourrait être saisie en tout temps pour faire constater des irrégularités de procédure et/ou leur donner des injonctions.

E. 3

Cela étant, le Tribunal fédéral n'est pas en mesure d'entrer en matière sur l'écriture de A. _____ datée du 28 mars 2023. Vu les circonstances, le présent arrêt sera rendu sans frais (art. 66 al. 1, 2^{ème} phrase, LTF). Par ces motifs, le Juge président prononce :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.